



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

St Vulbas le 07 novembre 2024

Procès-Verbal du CSE du 31 octobre 2024

Président : Frédéric Grassart (Directeur des opérations logistiques) assisté de Kristel Barret (DRH).

Membres élus titulaires présents : Aurélien Delorme (secrétaire), Alain Jouan, Alexandre Tadej (secrétaire adjoint), Sandra Monnery, Emmanuel Lanco, Garry Spilliaert, Stéphanie Hugonnard Bruyère.

Membres élus suppléants présents :

Représentant Syndical UNSA : Jonathan Da Costa.

Représentant Syndical CFDT :

La séance est ouverte à 9h30

1. Validation du Procès-Verbal du 19 septembre 2024.

Le PV du 19/09/24 est validé à l'unanimité.

2. Marche de la société.

Activités à 31/10 :

- STV : Tx R : 71% (-4%) : Retard/Anticipation : +600pal. Activité autour de 120kp/jour.
- GXO : Tx R : 79% (+1%) : Entrepôt à jour. Activité autour de 50kp/jour.
- BLO : Tx R : 12% (-44%) : Entrepôt à jour. Activité autour de 35kp/j
- AUT : Tx R : 44% : Retard/Anticipation : -150kp. Activité autour de 35kp/j
- MCL : Tx R : 64% (-3%) : Entrepôt à jour. Activité autour de 1650v/j. Finalisation opération collègue.
- Bonne première semaine, puis forte baisse d'activité en magasin. Fort volume de livraison des flux directe fournisseur VS flux plateforme sur la fin du mois. Des réflexions/actions sont en cours en centrale sur ce sujet.
- Finalisation opération vélo collègue sur MCL.

Sujet Bâtiments :

- STV : Démarrage des expéditions en cellule 5 en lien avec le démarrage de la réfection des quais des anciennes cellules. Aménagement des bureaux et IT en cours
- AUT : Levé des réserves en cours : reste 1400 sur 2600. Aménagement des bureaux en cours

Autrèche :

- Finalisation du déménagement pour début Novembre. Recherche lancée pour le bâtiment de Blois (Bail en échéance en Oct-25)
- Montée en capacité du site, démarrage des implantations flux hiver.



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

Sujet mécanisation :

- Planning tenu.
- Finalisation installation shuttle de préparation, celui des expé est en cours. Démarrage du montage « zone technique en C6 (formeuse/fermeuse) »
- Lancement des consultations consommables.

Sujet Transport :

- Finalisation AO Autriche pour application sur Novembre

MAGASIN :

Evolution du CA magasin comparable : Septembre à -8.2%

Mois	Canal vente	Evo CA
janv-24	Ventes magasin	-5,9%
févr-24	Ventes magasin	-2,2%
mars-24	Ventes magasin	7,3%
avr-24	Ventes magasin	-6,5%
mai-24	Ventes magasin	-9,7%
juin-24	Ventes magasin	-1,3%
juil-24	Ventes magasin	-3,8%
août-24	Ventes magasin	12,1%
sept-24	Ventes magasin	-8,2%

En cumul depuis le début d'année :

- Comparable est à -1.1% (vs -0.5%M-1) VS budget à +3%
- Comparable + non comparable à +11.6% (vs +12.7%M-1) VS au budget à +16%

Le mois n'est pas bon commercialement pour le chiffre d'affaire transitant par la plateforme

Mois	Canal vente	Evo CA	Evo CA Cum
2024	Ventes magasin	↓ -0,9%	12,5%
	Ship from store	↑ 10,3%	20,3%
	Click and collect	↓ 1,5%	15,1%
	Total	↓ -0,5%	↑ 12,7%

ACTIVITE LSL :

- **LSL Réception :** Chiffres non disponibles

- **LSL Préparation/Expédition :** Globale LSL : -0.3% VS Budget et +1.7% VS 23 24 VS 23 STV (-3.3%), MCL (+4.1%), PDA(-12.2%)



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

Somme de Qté	Étiquettes de colonnes		LSL - UvC				Total général
	LSL - Um	2023	2024	2023	2024	2024	
Étiquettes de lignes	Out	Out	Budget Out	Out	Out	Budget Out	
janv	3 478 338	3 840 143	5 655 158	4 333 528	4 586 097	6 877 219	28 770 483
févr	3 304 249	4 209 040	3 957 586	4 373 987	5 313 211	4 821 559	25 979 632
mars	4 316 527	4 503 695	3 284 795	5 793 640	5 681 008	4 583 470	28 163 135
avr	2 989 484	4 929 762	4 798 210	4 366 240	6 635 314	6 396 220	30 115 230
mai	3 788 316	3 789 449	4 441 166	4 902 103	5 195 549	5 166 996	27 283 579
juin	5 911 873	4 572 327	3 407 062	8 372 014	5 784 514	3 488 897	31 536 687
juil	5 150 519	5 904 806	6 420 177	6 803 445	8 091 441	8 328 556	40 698 945
août	6 014 210	4 701 516	5 398 524	7 171 391	5 775 795	6 701 821	35 763 256
sept	5 137 576	5 153 900	5 498 597	6 036 545	5 999 351	6 537 620	34 363 589
Total général	40 091 092	41 604 638	42 861 274	52 152 893	53 062 280	52 902 359	282 674 536

UM		UvC	
23 VS 24	24 VS Budget	23 VS 24	24 VS Budget
10,4%	47,3%	5,8%	50,0%
27,4%	-6,0%	21,5%	-9,3%
4,3%	-27,1%	-1,9%	-19,3%
64,9%	-2,7%	52,0%	-3,6%
0,0%	17,2%	6,0%	-0,5%
-22,7%	-25,5%	-30,9%	-39,7%
14,6%	8,7%	18,9%	2,9%
-21,8%	14,8%	-19,5%	16,0%
0,3%	6,7%	-0,6%	9,0%
3,8%	3,0%	1,7%	-0,3%

Mr Jouan demande ce qu'a rapporté l'opération « vélos collègue ».

Mr Grassart lui répond que c'est essentiellement une opération marketing et de « comm ». Cela a servi à accroître la visibilité de la société Intersport en partenariat avec le Gouvernement via des aides dédiées.

Mr Tadej rappelle qu'actuellement le « plan vélo » du Gouvernement a été stoppé par le gel d'aides financières. Mr Grassart indique que ces subventions sont fluctuantes au fil de décisions politiques.

Mr Grassart indique que le mois de septembre n'est pas bon, ce à quoi Mr Jouan demande si une prise de décision commercialement parlant a été prise par le Groupe et notamment par le nouveau PDG pour y remédier.

Mr Grassart lui répond que le siège essaie d'influencer les sociétaires à privilégier les flux par les entrepôts et non par les marques en direct. Notre système de coopérative a de nombreux avantages contre peu d'inconvénients mais que cette problématique là en fait malheureusement partie.

Nous sommes actuellement en retrait d'activité plate-forme par rapport à l'année dernière.

Mr Jouan s'inquiète car l'activité et la croissance d'LSL détermine une forme de sérénité et lorsqu'il y a une décroissance on tend vers des restrictions et des économies et plus globalement un plan de



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

réduction des coûts. Alors qu'au contraire, lorsqu'une entreprise se porte très bien elle est moins regardante sur cela.

Mr Grassart indique que l'entreprise sera très prudente sur les budgets et que c'est un sujet de la plus haute importance sur cette fin d'année. Un serrage de vis est effectué sur tous les sujets. En parallèle, il indique également militer personnellement et fortement au siège quant aux flux passant par les entrepôts.

Le sujet du nouveau poste des expéditions est abordé et la CFDT estime que globalement celui-ci est mieux qu'auparavant notamment en termes d'espace, de luminosité, de bruit et de proximité des quais avec les filmeuses.

Il a été remonté à la CFDT que le nouveau film noir utilisé par les expéditions était bien mieux que celui d'avant car il permettait de filmer plus de palettes et donc de changer moins souvent le rouleau qui pèse un certain poids.

Mr Grassart explique que ce film noir est un film technique qui se rétracte une fois déposé sur une palette pour un meilleur maintien. Il fait 17 microns d'épaisseur qu'on pré-étire avant de le déposer sur la palette. Sur chaque palette est consommé environ 150g de film. Auparavant c'était un film de 23 microns d'épaisseur qu'on étirait comme on pouvait et où il était consommé environ 650g de film. Pour chaque type de film la bobine est de 18 Kg. Une économie de film est donc réalisée.

Seule problématique restante dû aux nouvelles filmeuses : on ne prend pas assez les bases palettes. Il va falloir mettre des sabots pour rehausser les palettes. Cela est en test sur Autrèche et si cela fonctionne cela sera déployé sur St-Vulbas. Deux filmeuses ont été déployés sur Autrèche ainsi que sur St-Vulbas et on attend le retour d'expérience pour voir si cela peut être mis également sur Machecoul, incertitude quant aux palettes hors gabarit que l'on peut y trouver.

La CFDT indique que le film paraît plus fragile notamment au niveau des angles. Mr Grassart indique que la technique est à perfectionner. Le film est de couleur noire pour des raisons économiques.

La fin du bail du site de Blois est octobre 2025 et la fin d'activité est estimée début novembre 2024.

Mr Grassart indique que l'entreprise finalise une négociation qui permettra des économies substantielles sur la partie transport.

Mr Jouan indique que lorsque l'on regarde les chiffres on a l'impression d'être dans la sinistrose mais que l'on peut constater que les volumes sont en constante augmentation. La différence avec le passé c'est que l'on avait que St-Vulbas alors que maintenant il y a trois autres sites ce qui dispatche notre activité. Mr Jouan demande pour que les sites arrivent à être opérationnel et arrivent à une pleine rentabilité combien de volume il faudrait. Actuellement nous sommes à 54 millions.

Mr Grassart indique que 3% de plus couvrirait ce que l'on a prévu mais cela ne serait pas encore suffisant pour rentabiliser les sites.

4



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

Mr Jouan le questionne : est-ce que le marché actuel pourrait supporter un volume d'LSL de 60, 70 ou 80 millions de pièces ? Mr Grassart ne sait pas mais la seule certitude qu'il a c'est que l'on fait moins que ce qui était prévu.

Les ventes magasins sont a -8%.

La CFDT souhaiterait que soit suivi les flux passant directement par les magasins et non les entrepôts et que si des restrictions conséquentes devaient intervenir sur nos sites LSL et impacter les salariés il ne faudra pas oublier que cela sera dû à des intérêts divergent mettant à mal le financement des investissements.

3. Point RH

EFFECTIFS SEPTEMBRE 2024

MOIS	SITE	CDI								TOTAL CDI
		OUVRIER		EMPLOYE		AGENT DE MAITRISE		CADRE		
		HOMME	FEMME	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME	
SEPTEMBRE	STV	43	51	4	7	15	15	9	7	151
	MCL	12	0	2	0	3	1	2	0	20
	BLO/AUT	5	3	3	0	5	3	1	0	20
	TOTAL	60	54	9	7	23	19	12	7	191

MOIS	SITE	CDD								TOTAL CDD
		OUVRIER		EMPLOYE		AGENT DE MAITRISE		CADRE		
		HOMME	FEMME	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME	
SEPTEMBRE	STV	6	6	0	1	0	2	0	0	15
	MCL	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	BLO/AUT	7	2	2	0	1	0	0	0	12
	TOTAL	13	8	2	1	1	2	0	0	27

SITE	CPROF - CAPRENTISSAGE				TOTAL CPRO + APP
	OUVRIER		EMPLOYE		
	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME	
STV	1	0	1	1	3
MCL	0	0	0	0	0
BLO/AUT	0	0	0	0	0
TOTAL	1	0	1	1	3

4 Entrées (2 CDI Autrèche + 2 CDD STV)
6 Sorties (2 CDI STV + 2 CDD STV + 1 CDD Machecoul + 1 CDD Blois)

TOTAL	TOTAL HOMME	TOTAL FEMME
169	79	90
20	19	1
32	24	8
221	122	99



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas
 Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

ENTREES SEPTEMBRE 2024

SITE	NOM PRENOM	DATE D'ENTREE	TYPE ENTREE	SEXE	Catégorie	CONTRAT D'ENTREE	SERVICE	INTITULE POSTE
BLO / AUT	BARDIN Stéphane	02/09/2024	Externe	Homme	Employé	CDI	Entrepôt Blois	Agent Logistique Gestion des S
AUT	BLATRIX Nicolas	16/09/2024	Externe	Homme	Agent de M	CDI	Entrepôt Autrèche	CE Reception
STV	MATELSKI Christophe	17/09/2024	TT	Homme	Employé	CDD	Entrepot Saint Vulbas (LSL)	Niv I - Prép de Commandes
STV	GARNIER Adeline	19/09/2024	Externe	Femme	Agent de M	CDD	Entrepot Saint Vulbas (LSL)	Gestionnaire ADP Paie



SORTIES SEPTEMBRE 2024

SITE	NOM PRENOM	DATE DE SORTIE	SEXE	Catégorie	CONTRAT D'ENTREE	MOTIF DE SORTIE	SERVICE
BLO	BALLET SOIZIC	16/09/2024	Femme	Employé	CDD	fin de CDD	Entrepôt Blois
MCL	SAID AMER Christopher	06/09/2024	Homme	Ouvrier	CDD	Fin de CDD	Entrepôt Machecoul (LMC)
STV	FELICE Elena	04/09/2024	Femme	Employé	CDD	Fin alternance	Entrepot Saint Vulbas (LSL)
STV	JOANNON Sandra	27/09/2024	Femme		CDI	Démission	Administratif (LSL)
STV	PALADINO Enzo	06/09/2024	Homme	Ouvrier	CDD	Fin de CDD	Entrepot Saint Vulbas (LSL)
STV	GUIGUITANT DENIS	27/09/2024	Homme	Employé	CDI	Démission	Entrepot Saint Vulbas (LSL)





Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

Mme Barret indique que le projet GTA continue à bien avancer et que les délais sont respectés. Elle estime que le mois prochain elle sera en mesure d'en faire la présentation au CSE.

Mr Jouan demande si en tant que DS et donc en délégation syndicale, il peut participer aux ateliers, et ce même si un élu CSE y participe déjà sans que cela ne le lui soit préjudiciable. Il estime que ces sujets sont importants et nécessite sa présence.

Mme Barret l'invite à essayer et qu'il en aura ainsi la surprise.

Mr Jouan indique ne pas vouloir recevoir de sanction et souhaite avoir une réponse claire. Lui et Mr Delorme estiment qu'un DS en délégation est dans son bon droit de participer à ces ateliers collaboratifs importants pour l'avenir des salariés.

Mme Barret indique que les règles étaient fixées à un seul élu du CSE par atelier. Mr Jouan insiste sur le point légal. Aucune réponse ne lui est apportée. Mr Grassart lui indique d'essayer de venir dans un atelier où il n'est pas invité mais qu'il ne lui conseille pas.

Mr Jouan et la CFDT dans son ensemble sont abasourdis par ces réponses.

La CFE-CGC est de l'avis de la Direction concernant la règle établie.

Mr Jouan déplore que Mme Hugonnard Bruyère se permette régulièrement d'avoir des positions sur les ouvriers/employés alors que son syndicat ne le lui permet pas légalement de par ses statuts.

Mme Hugonnard Bruyère estime que ce sujet est une perte de temps et ne fais ni avancer la société ni les conditions des salariés.

Mr Jouan ne comprend pas sa position et lui demande si cela n'est pas important qu'un élu d'un syndicat majoritaire s'intéresse aux sujets terrain des salariés ?

Elle lui répond que si mais que l'on n'a pas à passer du temps sur le fait qu'il puisse oui ou non participer à un atelier, qu'il le fasse.

Il lui répond qu'on aurait pu gagner du temps puisqu'il avait fait un mail à Mme Barret en amont sur ce sujet-là mais qu'il n'a jamais eu de réponse.

Mme Monnery, élu du CSE s'étant inscrite à cette atelier propose de laisser sa place à Mr Jouan pour apaiser les tensions. Pour conclure Mr Jouan indique estimer que les DS devraient être invités d'office sur ces sujets-là.

Autre sujet, Mr Tadej demande à Mme Barret si elle avait eu des retours sur des erreurs de paie ce mois-ci.

Mme Barret lui répond par la négative.

7



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

Il lui demande si elle n'avait pas eu connaissance d'heures payées indument et qui auraient été récupérées sans explications claires sur les bulletins de salaire.

Il explique demander car il a l'impression qu'il y a un effet de mode au sein du service de Mme Barret quant à la non réponse ou bien de réponses très tardives à des mails envoyés. Il indique également que Mr Delorme peut en attester car lui aussi attend souvent des réponses à des mails et que lui-même attend encore certaines réponses à des mails du 12/08/24 et du 10/10/24 sur des heures de travail effectuées et non rémunérées.

Mme Barret conclu en répondant « ok la réponse aux mails sont très longs ».

La CFDT lui répond qu'elle ne peut pas s'en tenir à une réponse comme cela. Mr Jouan lui indique que par moment elle répond très vite à certains sujets et jamais à d'autres ou alors dans des délais abusifs.

Mr Tadej indique que dorénavant à titre personnel il procèdera à l'envoi d'un recommandé de mise en demeure et que son avocat en droit du travail la contactera. Il estime que Mme Barret en tant que DRH, n'a pas le droit de balayer d'un revers de main certains sujets. Sur le sujet d'heures effectuées à la demande de l'employeur et qui ne sont pas payées sont considérées comme du travail dissimulé.

Mme Barret lui indique s'il fait mention à sa participation à une réunion pendant un arrêt maladie.

Mr Tadej lui répond par l'affirmative.

Mme Barret lui indique qu'il a participé à cette réunion volontairement de sa propre initiative. Elle a posé la question aux responsables de Mr Tadej qui lui ont indiqué qu'à aucun moment on ne lui a demandé de participer.

Mr Tadej s'insurge en lui répondant qu'il a reçu un lien Visio pour participer à cette réunion sur son adresse mail personnelle. Il précise que les règles de la RGPD ont été bafouées à son égard car il a signé un document où il interdisait l'envoi de mails pro sur sa boîte mail personnelle. Il indique également avoir une attestation de témoignage indiquant qu'un responsable a dit « on va attendre Alexandre » et où Mr Averty lui envoie un mail d'invitation sur sa boîte mail personnelle.

Mme Barret lui répond qu'à aucun moment les responsables de Mr Tadej ne l'ont obligé à participer à la réunion.

La CFDT monte au créneau et indique qu'aucune mention n'est faite de la non obligation de la participation de Mr Tadej à participer à cette réunion dans le mail d'invitation.

Mr Jouan indique à Mme Barret qu'elle souhaite de bonnes relations mais qu'il a l'impression que tout est fait pour que les choses s'enveniment, que ce soit par des explications abracadabrantesques ou le silence radio à des mails.



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

4. Information d'une solution de mise en place du vote électronique.

People Vox

Solution de vote électronique pour vos élections professionnelles (CSE)

PEOPLE VOX
8 Rue de Vidailhan, 31130 Balma (France)
<https://www.people-vox.com> | Tel : +33 (0)5 82 95 56 50

Votre contact : Marie COLLIN
mcollin@people-vox.com

People Vox

Les garanties apportées par People Vox :
Un scrutin en toute sérénité !



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

Bénéficiez d'une solution de vote à l'état de l'art de la recherche.



Fruit d'un travail en R&D de près de 3 ans, et de **partenariats avec le monde de la recherche**, People Vox commercialise l'une des rares plateformes mondiales de vote électronique **vérifiable de bout-en-bout**, nous permettant d'apporter à nos clients une **garantie unique de « 0 contestation »**.

Choisir la solution de vote électronique de People Vox, c'est **faire le choix d'une solution à l'état de l'art de la recherche**, tout en profitant d'une **expérience digitale de votre élection incomparable**.



Une solution de vote audité et auditable

La solution de vote électronique de People Vox offre les **garanties technologiques et de conformité les plus élevées** en matière de sécurisation des systèmes de vote en ligne : Niveau 1 et 2 de la CNIL de base – Niveau 3 en fonction des spécificités du scrutin.

- Conformité aux exigences de la délibération de la CNIL 2019, du RGPD, et du RGS v2.
- Système co-construit et audité avec et par plusieurs chercheurs en cryptographie (CNRS, ENS, Cybozu Labs, etc.).

3

Nos garanties technologiques.



Isolation des données et des scrutins

Votre scrutin est **hébergé sur un système dédié, indépendant et indépendant et isolé** permettant une parfaite sécurité et **auditabilité** de l'élection. Notre architecture nous permet également d'adapter les ressources de nos infrastructures à la taille de votre élection, et **fournir une très haute disponibilité** de notre solution.



Authentification forte des électeurs

Le système d'authentification des électeurs et des membres des bureaux de vote, utilisé par People Vox, est l'un des systèmes les plus robustes existants. Il est à la fois basé sur le sur le nouveau standard WebAuthn et des **authentifications multifacteurs (A2F)**. Cela permet en outre de **garantir l'éligibilité des électeurs**.



Chiffrement de bout-en-bout

Le **chiffrement de bout-en-bout** mis en place au sein de notre solution permet de **garantir la totale confidentialité** des échanges de données et notamment la constitution, l'envoi, l'envoi, le transfert, le stockage des bulletins de vote.



Vérifiabilité individuelle : Cast-as-Intended & Recorded-as-Cast

Clé de vote de la confiance portée dans notre solution de vote électronique, les fonctionnalités de **vérifiabilité individuelle** disponibles dans notre solution permettent aux électeurs d'avoir d'avoir la certitude que leur bulletin de vote comporte bien l'expression de leur vote, et n'a jamais été manipulé ni altéré durant le cycle de vie du bulletin.



Vérifiabilité universelle : Counted-as-Recorded

Le processus de dépouillement permet de rendre public l'ensemble des bulletins de vote pris en compte dans le décompte final, permettant à chaque électeur **d'être assuré que que son expression de vote a bien été comptabilisée**. En outre, les preuves mathématiques générées lors du dépouillement permettent de témoigner de **l'exactitude des résultats**.



Intégrité, traçabilité, transparence

L'intégrité de votre scrutin, la traçabilité des opérations électorales, et la transparence des urnes sont à la fois gérés par nos **fonctionnalités uniques de vérifiabilité**, et d'un **système système immuable basé sur des technologies de Blockchain**.

4

Nos garanties supplémentaires.



☑ Le vote électronique est une activité particulière et sensible, aux frontières de différents risques, que toutes les compagnies d'assurance ne couvrent pas forcément :

- **Risques juridiques** : que ce soit pour les organisateurs sur le bon déroulé de leur scrutin, comme pour les électeurs, dont le vote est un droit fondamental ;
- **Risques Cyber** : avec la manipulation de données personnelles et d'opinion particulièrement sensibles.

☑ Au-delà de l'ensemble de nos précautions technologiques et organisationnelles pour éviter tout risque, **People Vox est couvert sur ses activités de vote électronique** :

- **Responsabilité Civile Professionnelle**, chez Generali, à hauteur de 10 000 000€ ;
- **Assurance Cyber**, chez Stoik, à hauteur de 500 000€.

5

Protection des données personnelles (1/2).



☑ **People Vox désigne un pilote pour la gestion des données personnelles au sein de son entreprise.** Ce pilote est chargé de la maintenance des installations informatiques et de s'assurer du respect des dispositions listées ci-dessous. Afin d'assurer la sécurité des données transmises par **People Vox s'engage à** :

- **Authentifier les salariés de son entreprise** : en définissant un identifiant unique par utilisateur ; en utilisant des mots de passe sécurisés selon les recommandations de la CNIL ; en obligeant l'utilisateur à changer son mot de passe après réinitialisation.
- **Gérer les habilitations** : en définissant des profils d'habilitation afin de limiter l'accès des utilisateurs aux seules données strictement nécessaires à l'accomplissement de leurs missions ; en supprimant les permissions d'accès obsolètes ; en réalisant une revue annuelle des habilitations.
- **Tracer les accès et gérer les incidents** : en prévoyant un système de journalisation des activités des utilisateurs, des anomalies et des événements liés à la sécurité ; en examinant périodiquement ces journaux d'événements ; en notifiant toute violation des données à caractère personnel à la CNIL et aux personnes concernées.
- **Sécuriser les postes de travail** : en prévoyant un mécanisme de verrouillage de session en cas de non-utilisation du poste informatique pendant un temps donné ; en installant un « pare-feu » et un antivirus régulièrement mis à jour ; en configurant les logiciels pour que les mises à jour de sécurité s'exécutent automatiquement ; en stockant les données des utilisateurs sur un espace de stockage régulièrement sauvegardé et accessible via le réseau de l'entreprise.
- **Protéger le réseau informatique interne** : en limitant les flux réseau au strict nécessaire ; en sécurisant les accès distants des appareils informatiques nomades par VPN ; en mettant en œuvre des protocoles Wi-Fi sécurisés.
- **Sécuriser les serveurs** : en limitant l'accès aux outils et interfaces d'administration aux seules personnes habilitées ; en installant sans délai les mises à jour critiques ; en assurant une disponibilité des données.
- **Sécuriser les sites web** : en utilisant le protocole TLS et en vérifiant sa mise en œuvre ; en vérifiant qu'aucun mot de passe ou identifiant ne passe dans les URL ; en contrôlant que les entrées des utilisateurs correspondent à ce qui est attendu ; en mettant un bandeau de consentement pour les cookies non nécessaires au service.

6

Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

Protection des données personnelles (2/2).



- **Sauvegarder et prévoir la continuité d'activité** : en effectuant des sauvegardes régulières ; en stockant les supports de sauvegarde dans un endroit sûr ; en prévoyant des moyens de sécurité pour le convoyage des sauvegardes ; en prévoyant et restant régulièrement la continuité d'activité.
- **Archiver de manière sécurisée** : en mettant en œuvre des modalités d'accès spécifiques aux données archivées ; en détruisant les archives obsolètes de manière sécurisée.
- **Encadrer la maintenance et la destruction des données** : en enregistrant les interventions de maintenance dans une main courante ; en encadrant par un responsable de l'organisme les interventions par des tiers ; en effaçant les données de tout matériel avant sa mise au rebut.
- **Gérer la sous-traitance** : en prévoyant une clause spécifique à la restitution ou à la destruction des données dans les contrats des sous-traitants ; en s'assurant de l'effectivité des garanties prévues.
- **Sécuriser les échanges avec d'autres organismes** : en chiffrant les données avant leur envoi ; en s'assurant qu'il s'agit du bon destinataire ; en réalisant cet envoi via un coffre fort numérique créé pour chaque client.
- **Protéger les locaux** : en restreignant leur accès au moyen de portes verrouillées ; en installant des alarmes anti-intrusion.
- **Encadrer les développements informatiques** : en proposant des paramètres respectueux de la vie privée aux utilisateurs finaux ; en évitant les zones de commentaires ; en testant des données fictives ou anonymisées.
- **Utiliser des fonctions cryptographiques** : en utilisant des algorithmes, des logiciels et des bibliothèques reconnues ; en conservant les secrets et les clés cryptographiques de manière sécurisée.

L'ensemble des données personnelles collectées par People Vox dans le cadre de la réalisation du marché sont automatiquement détruites à l'issue du délai légal de contestation (15 jours) majoré d'un délai d'archivage (15 jours) ; soit un **délai global**, en l'absence de contestation, **de 30 jours à l'issue de la proclamation des résultats de l'élection** (1^{er} ou 2nd tour le cas échéant).

- Les données sont conservées pendant toute la durée d'instruction et de procédure en cas de contestation intentée ;
- Lors de la destruction des données, un certificat émis par People Vox vous sera transmis.

7

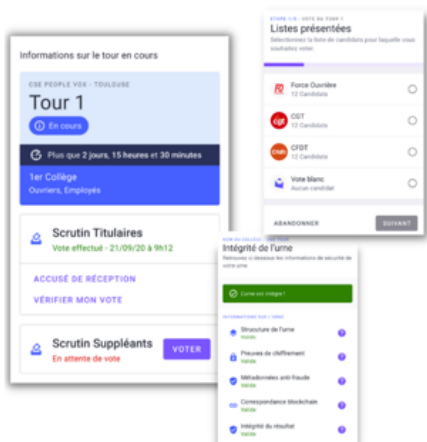
 People Vox

Découvrir notre solution de vote électronique :
L'application la plus complète et intuitive du marché

Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

Vos électeurs votent en quelques secondes dans un environnement sécurisé et vérifiable.



Depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone, après une authentification forte (à double facteurs – 2FA) pour accéder à l'espace de vote, les électeurs peuvent voter en quelques clics et vérifier que leur bulletin de vote n'a pas été manipulé lors de sa constitution, son envoi et son stockage, sans jamais lever le secret du vote.

Listes des fonctionnalités de l'espace « électeurs » :

- Accès aux informations juridiques de l'élection ;
- Accès à la liste électorale ;
- Accès à la liste des contacts clés de l'élection : organisateur et membre de son bureau de vote ;
- Accès aux documents officiels de l'élection ;
- Accès à « l'isoloir numérique » pour voter :
 - Fonctionnalité de « mise à l'épreuve » du bulletin de vote : **vérification individuelle de la non-manipulation du bulletin de vote et de l'expression de vote** ;
 - Réception d'un accusé de réception comportant des preuves cryptographiques de bon dépôt et stockage, et de son non-altération.
- Accès aux urnes pour **vérifier à tout moment que son bulletin de vote se trouve bien dans l'urne** et qu'il n'a pas été manipulé ;
- A l'issue d'un dépouillement, les électeurs ont également accès à une fonctionnalité de **vérifiabilité universelle** leur permettant de vérifier que leur bulletin de vote a bien été pris en compte dans le décompte des résultats et vérifier eux-mêmes les résultats finaux du scrutin.

9

Durant toute la durée de votre scrutin, une assistance est active.



People Vox fournit 4 niveaux d'assistance auprès des électeurs. Chacun de ces niveaux permet une totale traçabilité des demandes, tout au long de votre scrutin.

- Un **formulaire d'assistance** accessible depuis la page de connexion à l'espace de vote. Ce formulaire permet aux électeurs de gérer plus de 95% des demandes de support par la création de tickets d'assistance :
 - Non réception des identifiants ;
 - Perte des identifiants ;
 - Données personnelles d'authentification invalides, etc.
- Une **assistance en ligne** accessible depuis : <https://support.people-vox.com>
 - Ce site comprend de nombreux articles et vidéos pour aider vos électeurs en cas de besoin.
- Une **assistance par mail**, gérée en interne par l'équipe People Vox
- Une **assistance téléphonique**, joignable 24h/24 et 7j/7, réalisée par notre partenaire **Contaxium** :
 - Centre d'appels dont les équipes sont basées à Toulouse ;
 - Mise en place d'un numéro de téléphone non-surtaxé dédié à votre élection ;

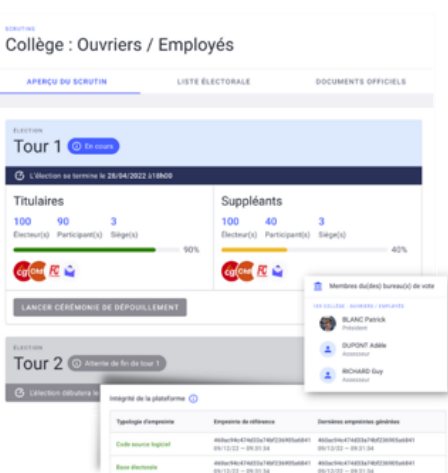
Contaxium

10

Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

Vos bureaux de vote suivent & contrôlent votre scrutin.



Votre (Vos) bureau(x) de vote a (ont) accès à une interface dédiée leur permettant de suivre le bon déroulé du scrutin et d'assurer leurs prérogatives.

☑ Listes des fonctionnalités :

- ➔ Accès aux informations juridiques de l'élection ;
- ➔ Accès aux paramètres de l'élection : date et heure d'ouverture et de fermeture, liste(s) de candidat(s) ;
- ➔ Accès au détail de la participation et des émargements en temps réel ;
- ➔ Accès à un journal des événements (traçabilité des actions réalisées sur la plateforme de vote) ;
- ➔ Accès aux données d'intégrité du scrutin : ensemble de « sceaux numériques » sur le logiciel et les données ;
- ➔ Accès à l'interface d'assistance "électeurs" ;
- ➔ Accès à un espace pour intégrer des « réserves » sur le bon déroulé du scrutin ;
- ➔ Possibilité d'interrompre le scrutin en cas d'incident ;
- ➔ Accès aux cérémonies de scellement et de dépouillement ;
- ➔ Accès aux résultats et aux preuves cryptographiques ;
- ➔ Accès aux documents officiels : procès-verbaux, CERFA, etc.

☑ Les organisateurs, ainsi qu'éventuels observateurs ou représentants de listes peuvent également avoir accès à ce panel de contrôle dans la limite de leurs prérogatives.

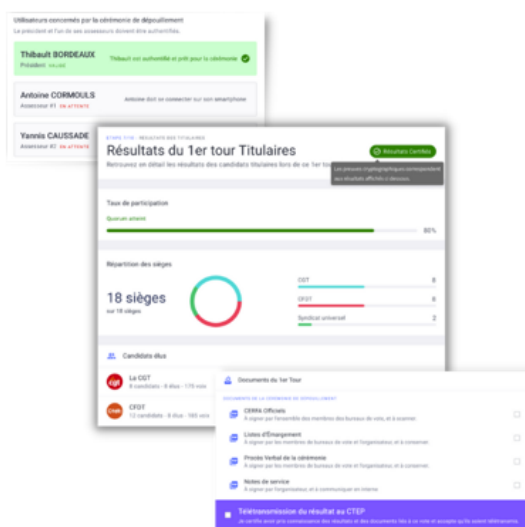
11

Fini le décompte manuel de vos bulletins de vote, votre dépouillement est réalisé en quelques clics...



A l'issue du scrutin, le **dépouillement des votes est réalisé en quelques clics** et quelques secondes par les membres du bureau de vote :

- ☑ L'ensemble des parties prenantes, sous l'égide du bureau de vote, se réunit en présentiel ou en distanciel pour la cérémonie publique de dépouillement ;
- ☑ Après un contrôle du bon déroulé du scrutin, de l'intégrité du système durant cette période, les membres du bureau de vote vont autoriser le dépouillement, lancer le décompte des résultats, et procéder au déchiffrement des ceux-ci à l'aide d'une partie des clés de dépouillement générés lors de la cérémonie de scellement.
- ☑ Les résultats et l'ensemble du détail de ceux-ci apparaitront sur l'interface. Et le président du bureau de vote pourra proclamer les résultats.
- ☑ L'ensemble des documents officiels est généré par la plateforme et téléchargeable :
 - ➔ Procès-verbal des conditions de réalisation de votre scrutin ;
 - ➔ Documents légaux des résultats : émargements, fichier de résultats, CERFA, etc.
- ☑ Archivage sous "scellés numériques" du logiciel, de l'espace de vote, et de l'ensemble des données de votre scrutin durant les délais légaux de contestation, avant suppression définitive.



12

Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

...et vos résultats sont télétransmis au CTEP



People Vox, partenaire agréé par le Ministère du Travail et le CTEP pour la télétransmission des résultats de vos élections professionnelles.

À l'issue du dépouillement de vos élections, avec People Vox, vous n'aurez plus besoin d'envoyer par voie postale le CERFA de vos élections. L'ensemble des résultats est automatiquement télétransmis au CTEP par la plateforme People Vox, vous garantissant la fiabilité du calcul de vos résultats et simplicité de démarche ! Une fois la télétransmission de vos résultats effectuée, vous recevez un accusé de réception par mail.

Consultez la liste des partenaires agréés

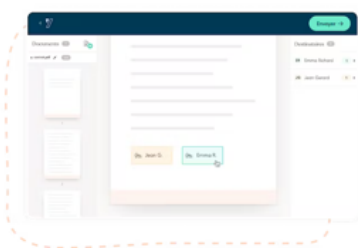
https://www.elections-professionnelles.travail.gouv.fr/documents/2018/142602/Liste+des+prestataires+autorises%3%A9s_21042021.pdf/059c9f81-e1-co-4271-e3a3-27246a1e6003

13

L'ensemble de vos documents signés électroniquement.



Récupérer les documents officiels de votre élection du CSE déjà complétés, un gain de temps indéniable ; les signer électroniquement en quelques secondes, c'est encore mieux !



Enfin terminée l'impression et la signature manuscrite des listes d'émargements, des procès-verbaux de résultats CERFA, etc.

People Vox propose à l'ensemble de ses clients cette nouvelle fonctionnalité inédite. La cerise sur le gâteau ? Cette fonctionnalité est offerte dans le cadre de son lancement !

People Vox a sélectionné Yousign comme partenaire de confiance. Yousign est conforme eIDAS !

- ✓ **Tiers de confiance certifié** : un service de confiance et une autorité de certification référencé par la Commission Européenne.
- ✓ **Des signatures 100% eIDAS** : tous les procédés de signature électronique de Yousign sont certifiés et reconnus sur le territoire européen.
- ✓ **Application tout-en-un** : une application utilisable partout, simple d'usage et disposant d'une véritable valeur juridique.
- ✓ **Made in UE** : des solutions créées et hébergées exclusivement au sein de l'Union Européenne.

14

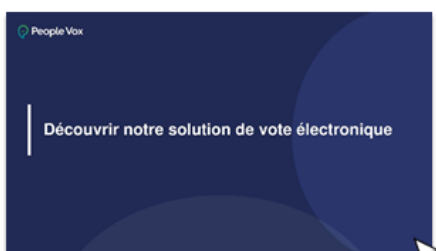
Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

Démonstration de notre solution de vote électronique.



Vous pouvez visionner une démonstration de notre solution de vote électronique :

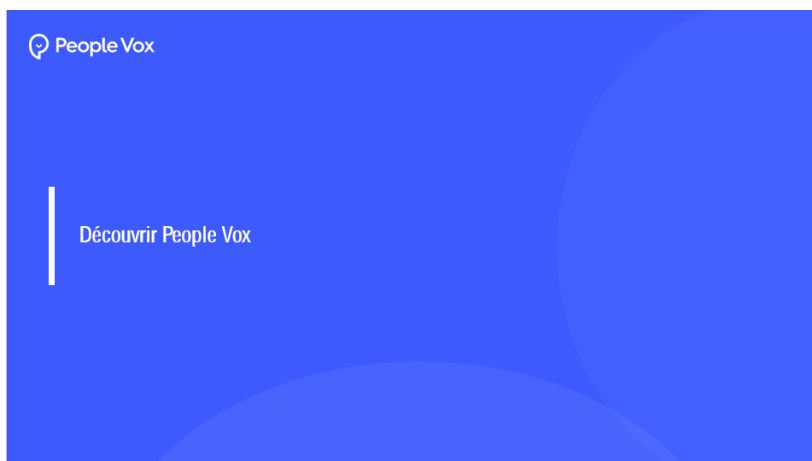


<https://www.youtube.com/watch?v=-z11nMOs10>

Sommaire de la démonstration :

- 1/ Présentation de la plateforme et des accès (00.00.08)
- 2/ Espace bureau de vote : la cérémonie de scellement (00.02.46)
- 3/ Espace électeur : connexion et visualisation des listes avant le démarrage du tour de scrutin (00.12.18)
- 4/ Espace électeur : parcours de vote et vérifiabilité (00.16.14)
- 5/ Espace électeur : assistance (00.19.57)
- 6/ Espace bureau de vote : suivi de la participation, des émargements, de l'intégrité du système, etc. (00.21.18)
- 7/ Espace observateur : suivi de la participation, de l'intégrité du système, etc. (00.25.09)
- 8/ Espace bureau de vote : visualisation de la procédure de dépouillement (00.26.24)
- 9/ Panorama des documents générés par la plateforme (00.32.26)

15



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

People Vox en quelques mots.



- ☑ Créée en 2011 par Thibault Bordeaux, People Vox est une société de conseils, experte dans la consultation des salariés, de clients, d'usagers, de citoyens.
- ☑ Depuis plus de 10 ans, People Vox s'est notamment installé comme un institut de référence **spécialisé dans la réalisation d'enquêtes internes dans les entreprises et institutions publiques** (enquêtes RH et baromètre climat social, enquêtes qualité auprès de clients internes...), **dans les études marketing** (enquêtes clients en B2B ou B2C, études de marché et de prospective...), **et la réalisation de sondages d'opinion**.
- ☑ Fort de ce succès, People Vox a décidé d'étendre son offre de services **en proposant la réalisation d'élections professionnelles** par le développement d'une plateforme de e-vote.
- ☑ Aujourd'hui, **People Vox fournit l'une des solutions de vote électronique les plus innovantes et sécurisées du marché**, intégrant notamment des fonctionnalités de vérifiabilité de bout-en-bout, uniques en France, apportant ainsi une confiance pleine et totale dans l'intégrité des votes que nous organisons.



2011

Date de création



1000+

Clients actifs



25

Passionnés à votre service



10

Expérience moyenne de notre équipe



100%

Croissance 2021 > 2022

17

Ils nous font confiance.



18



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

Une intervenante de People Vox est en visio-conférence pour présenter cet outil de vote électronique.

A la fin de la présentation, plusieurs questions sont posées :

- **Comment garantir que l'ensemble des salariés reçoivent bien les liens pour voter ? La réponse est qu'un vote blanc sera effectué et une note de service sera diffusée en amont afin de le garantir. Mr Delorme indique que ces actions maximisent la participation mais ne garantissent pas totalement une réception des liens pour voter.**
- **Combien de jour avant a lieu le vote blanc ? La réponse apportée est quelques jours avant. Mr Jouan estime que cela serait bien que ce vote blanc soit effectué suffisamment longtemps en avance pour que l'on puisse corriger d'éventuelles erreurs ou si des problématiques sont potentiellement rencontrées.**
- **Des bornes électroniques seront-elles mises en place dans notre entreprise ? La réponse apportée est que cela sera décidé en interne puisque dépendant de l'organisation de l'entreprise.**
- **Comment garantir que la personne qui vote est bien la personne destinataire du mail contenant le lien pour voter ? La réponse apportée est que des questions secrètes devront faire l'objet de réponse avant de pouvoir voter et que celles-ci concernent des éléments confidentiels dont seule la personne destinataire du lien en connait la réponse. Comme par exemple, le numéro de son compte en banque, son IBAN, etc...**
- **Quel est le taux moyen de participation que rencontrent les entreprises qui utilisent ce système ? la réponse apportée est d'environ 90/95%. Une possibilité de rappel en cours de scrutin est possible.**
- **Quel est le coût pour l'entreprise de cette solution externalisée ? La réponse apportée par la Direction est que cela les regarde.**

Personne n'a accès aux résultats avant la fermeture des votes. La liste d'émargement est seulement disponible par les membres du Bureau de vote.

Mr Tadej demande à la Direction si, dans une période de réduction de coût comme nous nous trouvons actuellement, cela était judicieux de recourir à ce genre de solution externalisée. La Direction lui répond que le but est que cela coûte moins chère que ce qui était fait par le passé.

5. Déclaration du référent harcèlement du CSE concernant un dossier en cours et son instruction.

Mr Jouan indique avoir eu une demande d'un salarié sur un sujet et d'en avoir parlé à Mme Miguel, référente harcèlement de l'entreprise pour trouver une date afin de pouvoir entendre le salarié officiellement. Il n'a plus eu aucune nouvelle d'elle depuis et cela date de près de deux mois.

Mr Grassart demande à Mr Jouan s'ils avaient bien convenu tous les deux d'ouvrir un dossier.



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

Mr Jouan lui répond avoir clairement indiqué et avoir même refait un mail à Mme Miguel en donnant sa position sur les raisons d'instruire ce dossier. Il n'a plus eu aucune nouvelle depuis. Il attend toujours une date afin de pouvoir recevoir le salarié.

Mr Grassart indique qu'avant de le recevoir il faut valider l'ouverture du dossier.

Mr Jouan indique à Mr Grassart qu'il devrait rester neutre et surtout en retrait sur le sujet. Les référents ont une certaine liberté d'agir et c'est qu'après que les conclusions lui seront rendues en tant que chef d'établissement. Il faudra être vigilant à ce que Mr Grassart n'influence pas l'instruction du dossier ou son avancée de quelque manière que ce soit. Un salarié a fait une demande à être entendu, il doit donc l'être.

Mr Grassart indique qu'en tant que chef des établissements, il est de sa responsabilité pleine et entière de prendre position sur ce sujet et donc de discuter avec Mme Miguel pour qu'elle fasse une réponse à Mr Jouan car il le faut. Il souhaiterait avoir la position des deux référents sur leurs raisons d'un côté d'entendre le salarié et de l'autre pourquoi aucune réponse.

Mr Jouan lui indique qu'il ne peut pas et que cela est secret. Ce serait une manière d'interférer.

Mr Grassart lui répond qu'il lui fera une réponse par écrit sur le pourquoi de sa volonté d'intervention et relancera Mme Miguel.

6. Recours du CSE à l'assistance d'un expert-comptable dans le cadre d'une mission contractuelle régie par l'article L2315-81 du Code du travail afin d'examiner la structuration des instances représentatives du personnel au sein du groupe Intersport : cabinet Syndex ou Atlantes : vote de l'instance.

Mme Hugonnard Bruyère explique pourquoi la CFE-CGC a proposé le cabinet Atlantes :

Il est moins cher, il se compose d'une première réunion avec l'ensemble du CSE ou sera discuté de l'intérêt d'une UES et va aussi interroger les membres du CSE afin de savoir si cela est envisageable pour eux.

Mr Jouan explique pourquoi la CFDT proposé le cabinet Syndex :

C'est les meilleurs, Syndex est un cabinet connu et reconnu indépendant qui ira chercher les informations là où il faut et que l'on sera sûr que leur décision ne sera pas faussée par un paramètre quel qu'il soit. L'offre Syndex est beaucoup plus complète, pertinente et structurée, cela effectivement est un coût mais justifié contrairement à l'autre proposition.



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

Une suspension de séance est intervenue à la demande de la CFDT de 12h01 à 12h15.

Au retour de cette suspension, Mr Tadej et Mr Lanco participant à la réunion en visio-conférence font remarquer que la communication a été coupée alors qu'une discussion entre la Direction, l'UNSA et la CFE-CGC avait lieu.

9 votants :

- Syndex : 5 votes
- Atlantes : 1 vote
- Sans avis : 3 votes

Le cabinet Syndex est choisi afin d'examiner la structuration des instances représentatives du personnel au sein du Groupe Intersport.

Mme Hugonnard Bruyère n'est pas d'accord pour solliciter Syndex car le devis présenté est un forfait global, il aurait été intéressant d'avoir une réunion avec eux concernant la faisabilité de réussite de la reconnaissance d'une UES. Il est plus facile de dépenser l'argent du CSE que son propre argent. Le devis est le double du cabinet d'Atlantes.

Mr Jouan lui répond qu'il entend la demande d'avoir une réunion avec le cabinet Syndex afin de déterminer sa mission pour correspondre parfaitement au coût de celle-ci et d'avoir un intérêt général auprès des salariés. Une demande sera faite à Syndex afin qu'il puisse participer à la prochaine réunion CSE.

7. Réflexion quant à une productivité différente pour les salariés arrivant à un certain âge à définir.

Mr Delorme indique que c'est un sujet qui revient régulièrement sur le terrain. Des salariés demandant si une productivité différente selon que l'on passe un certain âge pourrait être possible.

Madame Barret indique que la Direction est opposée à cela mais en revanche pourrait être ouverte à une négociation sur le temps de travail et notamment les fins de carrières. Mr Delorme lui demande sous quelle forme cela pourrait être mis en place ? Un temps de travail réduit dont l'écart serait rémunéré par l'employeur ? La Direction indique ne pas avoir plus d'éléments à communiquer sur cela.

Mr Jouan indique que cela fait un moment que doit être conclu un accord temps de travail.

Mme Barret acquiesce mais explique qu'il y a eu des « moments » entre eux et étant donné qu'ils n'arrivent plus à se parler le sujet n'a pas avancé.



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

Mr Jouan ne comprend pas cette remarque puisque des accords ont été conclus dernièrement et cela n'a posé aucuns soucis. Mme Hugonnard Bruyère confirme cela. Il demande, puisque la NAO va arriver, si elle aura bien lieu étant donné qu'apparemment ils n'arrivent plus à se parler. Mr Grassart indique que oui puisqu'il n'a pas le choix.

Mr Jouan explique que ce n'est pas parce qu'il a des divergences d'opinion avec Mme Barret que cela fera nécessairement « capoter » un accord. Il ajoute que lorsqu'on s'engage sur un sujet il faut aller au bout en s'adressant à Mme Barret.

Mme Barret lui répond que tout cela sera abordé plus tard.

8. Démission de Mr Spilliaert de son rôle de référent « distributeurs et machines à café » et vote d'un nouveau référent.

La démission de Mr Spilliaert est actée.

La CFDT indique ne pas accepter moralement la démission de Mr Spilliaert de ses fonctions de référents « Distributeurs et machines à café » dans le contexte actuel où il était en charge de dossiers importants. Par exemple, actuellement un nouveau site démarre son activité et toute une mise en place de différents distributeurs est à effectuer pour les salariés. L'expression « ce n'est pas au milieu du gué que l'on s'arrête » est employée et prend tout son sens dans ce contexte.

La CFE-CGC n'accepte pas non plus moralement cette démission.

Mr Tadej indique qu'il aurait été mieux de traiter les autres points concernant les distributeurs et les machines à café avant d'acter cette démission.

Mme Hugonnard Bruyère se présente en tant que référente. Le CSE à l'unanimité valide cette nomination.

Mr Spilliaert s'engage suite à la demande de Mme Barret, à faire un bilan et tout mettre en œuvre pour que Mme Hugonnard prenne le relai dans des conditions optimales.

Mr Jouan et Mr Grassart demandent à Mr Spilliaert si de la trésorerie était en cours et s'il n'avait pas de fond de caisse pour les remboursements. Mr Spilliaert leur répond que non et que lorsque le salarié d'FDJ lui donne de l'argent destiné aux remboursements il le distribue immédiatement.

Mr Jouan lui demande si les remboursements sont dans un classeur émarginé, Mr Spilliaert lui répond oui.



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

9. Présentation d'une projection du personnel intérimaire avec la montée en puissance des nouvelles surfaces et de la mise en place de la mécanisation/automatisation.

Mr Grassart explique avoir tout juste reçu les éléments du budget et donc ne pas encore pouvoir répondre sur ce point. Il faudra le temps de l'analyse des éléments et la validation par le CODIR du siège pour une présentation.

10. Analyse des primes versées au service Gestion, employés hors Gestion et Préparateurs Caristes depuis le mois de juin. Moyenne versée par mois + évolution par rapport à N-2 et N-1.

Mme Barret indique que cette présentation a été faite jusqu'au mois d'août lors du précédent CSE et n'a pas du tout été faite pour celui-ci n'ayant pas eu le temps de le faire. Néanmoins elle indique que cela sera fait pour la réunion CSE de janvier 2025 pour l'analyse de l'année complète 2024.

Mr Delorme demande à Mme Barret si elle n'a pas eu le temps de le faire car elle avait originellement enlevé le point unilatéralement sans en avoir discuté en amont avec le secrétaire du CSE, celui-ci ayant été vigilant et l'a de nouveau fait ajouter à l'ordre du jour. Lors de cette entrevue Mme Barret a qualifié de « débile » ce point.

Mr Jouan à l'initiative de ce point et blessé par cette remarque, lui demande si cela est « débile » de la part d'un élu du CSE, de demander des éléments d'analyse suite à une réforme importante du système de productivité.

Mme Barret estime que cela manque de sens de demander une analyse qui a été déjà faite lors du précédent CSE.

Mr Jouan estime que pendant la mise en place d'un nouveau procédé et d'une nouvelle méthode de calcul de prime, qu'il serait logique et transparent de faire un point tous les mois sur ce sujet.

Mr Jouan regrette qu'en gestion des stocks, il ne soit indiqué aux gestionnaires seulement un ratio sans plus de détail.

Il indique que les gestionnaires ont eu des difficultés sur le mois d'août à obtenir un ratio convenable car il n'y avait pas de disponibilité en implantation ce qui a perturbé le travail. Prenant son cas pour exemple, il explique avoir été seul sur le mois d'août et qu'on lui a demandé de faire en plus de son travail habituel, d'autres tâches. Il demande quel a été l'impact de cela sur sa productivité car son ratio était moins bon qu'à l'accoutumée. En tant que membre du CSE, il souhaiterait comprendre pourquoi.

Mr Tadej, gestionnaire des stocks également, sur le site de Machecoul, rejoint Mr Jouan sur tous les points précités.

Une demande formalisée du CSE est faite d'avoir ces éléments.



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

Suspension de séance de 12h46 à 14h00.

(Mr Spilliaert, Mme Devincenzi et Mr Da Costa ne sont plus présents).

11. UES Intersport Blackstore : pourquoi LSL n'est pas intégré dans cette organisation ?

Mme Barret explique que des critères existent pour constituer une UES. Blackstore et Intersport ont une clientèle identique, des activités identiques, une convention collective similaire tous comme sont leurs métiers. En outre, les compétences sont interchangeable et les conditions de travail sont les mêmes. Ces éléments répondent aux critères qui déterminent l'existence d'une UES

LSL ne répond pas à ces critères.

Mr Jouan lui indique que c'est une belle propagande qu'elle a récitée car elle ne dit pas l'entièreté des critères et que ce n'est pas comme cela que l'on reconnaît une UES. Il explique de surcroît qu'une UES est un travail dont l'intérêt est commun et que ça n'a rien à voir avec l'activité. Que notre entreprise logistique a un intérêt commun avec la vente et la centrale d'achat par exemple.

Des UES ont été reconnues et pourtant leurs activités sont diverses et variées avec des conventions collectives complètement différentes.

12. Qu'en est-il sur le contrat qui nous lie au prestataire actuel des machines à café. En effet, beaucoup de gens sont mécontents de ce service. L'équipe de nuit notamment n'a pas assez de sandwiches. Les collaborateurs aimeraient avoir des bouteilles plutôt que des canettes dans un souci de praticité car une bouteille se rebouche alors qu'une canette ne peut se mettre sur un chariot mais cela ne semble pas possible. Les touillettes pour le café sont posées dans un verre en carton sur une table quand il y en a. Bref, ces mêmes points sont redondants et ne satisfont pas grand monde.

Ce point est abrogé.

Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

13. Avancement sur le distributeur de produits « Picard ». Présentation de la proposition de la commerciale.



Que du bon chez Picard !

Entre Picard et les Français, c'est avant tout une histoire de goût qui dure depuis plus de 45 ans. Toujours à la recherche de nouvelles saveurs, Picard ne casse d'innover de l'entrée ou dessert : cuisine du monde, produits 100% français, recettes végétales ou bio... bien manger à prix accessible n'a jamais été aussi facile !



1030
MAGASINS
PICARD EN FRANCE

PLUS DE

1200
PRODUITS
DE L'ENTRÉE AU DESSERT



200
NOUVELLES
CRÉATIONS
PAR AN.....



PLUS DE

130
PRODUITS LABELLISÉS



100%
DES FRUITS ET
LÉGUMES CUEILLIS
EN PLEINE SAISON



ZÉRO

- COLORANT ARTIFICIEL
- EXHAUSTEUR DE GOÛT
- HUILE DE PALME
- ÉDULCORANT



La pause-déjeuner, c'est sacré !

C'est un moment essentiel de la journée pour les Français et ça, Picard l'a bien compris.

Avec plus de 10 000 plats individuels vendus en moyenne chaque midi, Picard régale déjà les Français qui aiment manger vite et bien.

Alors pourquoi s'arrêter en si bon chemin ?

En 2019, Picard se réinvente avec une toute nouvelle prestation au cœur des entreprises, le SnackBar Picard connecté, un distributeur de produits surgelés à réchauffer.



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

Le SnackBar Picard connecté, une solution pour tous les goûts !

17 produits salés ou sucrés
renouvelés chaque mois.

150 recettes
soit un large choix de plats et de desserts toute l'année.

Une offre à partir de 3€

Pour toutes les envies :
plats exotiques, terroir ou recettes végétariennes, produits bio...

24h/24 7j/7

Grand écran tactile
intuitif qui présente les informations nutritionnelles de chaque produit.

Plusieurs modes de paiement disponibles :
carte bancaire avec ou sans contact, titres restaurants dématérialisés, applications de paiements smartphones.

Vous n'avez rien à gérer, Picard s'occupe de tout.

- Avec la télémétrie, vous n'avez pas besoin d'intervenir. Le système de surveillance intégré assure en temps réel :
 - Le suivi des stocks** à distance pour faciliter le réassort.
 - Le suivi automatique des **besoins en interventions techniques.**
 - Le suivi à distance de la **température de la machine** pour garantir le respect de la chaîne du froid.
- Une solution clés en main incluant :
 - La livraison et l'installation du SnackBar.
 - La visite préventive annuelle de maintenance.
 - L'approvisionnement et le nettoyage régulier par un livreur dédié.
 - Une hotline client pour vos questions et demandes d'intervention.
 - La maintenance curative par un technicien dédié.
 - Un responsable commercial dédié.

Fiche technique

<p>CAPACITÉ :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 17 références produit • 150 produits 	<p>DIMENSIONS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Hauteur: 182,5 cm • Largeur: 128,5 cm (85 cm + 43,5 cm) • Profondeur: 102,5 cm • Largeur des portes: 78 cm et 48,5 cm 	<p>POIDS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Module de gauche (congélateur) : 380 kg • Module de droite (paiement) : 120 kg • Espace requis : 7 cm entre le mur et le dos de la machine.
--	---	---

Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04



CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

CAPACITÉ

- 17 références produit
- 150 produits

DIMENSIONS

- Hauteur : 182,5 cm
- Largeur : 128,5 cm (85 cm + 43,5 cm)
- Profondeur : 102,5 cm
- Largeur des portes : 78 cm et 48,5 cm

POIDS

- Module de gauche (congélateur) : 380 kg
- Module de droite (paiement) : 120 kg
- Espace requis: 7 cm entre le mur et le dos de la machine

COMPLÉMENTS

- Un disjoncteur unique de 16A (sans multiprise)
- Consommation énergétique (repos période de 24h) : 9,8kwh
- Puissance assignée : 1000W
- Monophasé



Un rappel du coup de location de la machine est fait : 750€ HT/mois. Une négociation a été réalisée pour aboutir sur un montant de 620€ HT/mois avec 1 mois offert. La durée d'engagement a été abaissée à 1 an contre 3 précédemment.

Ce coût de location est pris sur le compte « œuvre sociale » du CSE, légalement parlant, puisque cela est une prestation.

Mr Grassart estime qu'il serait plus pertinent d'intégrer la valeur de la location sur le prix de vente des produits. Le but étant d'arriver à zéro.

Le CSE continue sa réflexion sur ce sujet.

14. Mise en place box internet CSE sur le site de Machecoul : proposition de devis.

Mr Tadej indique s'être présenté à une boutique « Orange » pour se renseigner à souscrire un abonnement box internet. Cependant une question est restée en suspens, abonnement pro ou particulier ? Le commercial dans la boutique n'a pas su le renseigner.

Mr Jouan indique que sur St-Vulbas, il a simplement souscrit un abonnement en ligne chez Free sans que rien ne lui soit demandé sur cela.



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

Il est statué qu'un abonnement particulier au nom du CSE sera souscrit prochainement. Un état des lieux sur ce point sera fait au prochain CSE.

15. Organisation arbre de Noël 2024 des sites de Mache cou et Autrèche.

Les Halles de Saint Vulbas
5278, Avenue Général de Gaulle
01 150 Saint Vulbas
☎ 04.74.61.53.98
☎ 04.74.61.58.53
✉ contact@hallesdestoulbas.com
www.hallesdestoulbas.com



DEVIS N° 20240712

Date: 07.12.2024

CE INTERSPORT
SAINT VULBAS

PRESTATION REPAS 07 DECEMBRE 2024 DE 18h30 A 01H00

Site de SAINT VULBAS

Produit et Prestation	QTE	PRIX UNIT.HTVA	HTVA	TVA	TOTAL TTC
Apéritifs vers 19H30	70	12	840,00	168,00	1008
10 L Punch, 1 fût de bière blonde(30L), 10 softs (1L) + amuse bouche (plateaux bouchées salées)				TVA 20%	
Repas Adultes vers 20h30 21h	50	55	2750,00	275,00	3025
Vin rouge et blanc (11 pichets de 0,5L panachés)				TVA 10%	
Repas enfants : steak frites et desserts	20	10	200	20	220
Boissons : 4 Coca cola(1L) , 4 jus de fruits(1L)				TVA 10%	
Heure supplémentaire après 01h00	0	100	0	0	0
100 euros HT/Heure				TVA 20%	
Repas Adultes					
Salade Périgourdine :					
Salade verte, tomate, gésier, magret fumé, Tranche de foie gras)					
Salade Océane :					
Salade verte, tomate, crevette, saumon fumé)					
Plat chaud :					
Filet de bœuf sauce foie gras pomme grenaille et flan de légume					
ou					
Filet de saint pierre sauce safrané avec riz et flan de légume					
Fromage blanc ou fromage sec					
Dessert :					
Café gourmand (x4)					
Mise en place, vaisselle et service					OFFERT
TOTAL HT 10%			2950,00	TOTAL HT 20%	840,00
TVA 10%			295,00	TVA 20%	168,00

TOTAL TTC	3245,00	TOTAL TTC	1008,00
		TOTAL HTVA	4253,00
		TVA	463,00
		TOTAL TTC	4716,00

RIB – CA Hauteville-BIC-AGRIFRPP878
IBAN - FR76 1780 6002 4104 1312 5815 742

Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.
En cas de retard de paiement, pénalités appliquées au taux légal et intérêt forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement.



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

Site de Machecoul : réception des menus proposés par le restaurant. La formule est à 35,90€ avec option apéritif, vin et café à 13€ en plus par personne. Cela fait un total de 48,90€ par personne.

Ce prix est en deçà de celui pratiqué sur ST-Vulbas. C'est pourquoi, Mr Tadej référent sur le site de Machecoul, propose que soit ajouté un panier garni pour les salariés présents au repas comme il est fait depuis 2 ans, tout en restant en dessous du budget pratiqué sur St-Vulbas.

Il a estimé la participation entre 12 et 14 personnes pour ce repas.

Le budget par personne s'élèverait à environ 75€ par personne.

Aucun membre du CSE présent ne s'oppose à cela.

Un devis sera présenté à la prochaine réunion afin de le valider. Les conjoints ne sont pas invités.

Site de St-Vulbas : le prix global par salarié pour cette soirée s'élèvera à 94€ par personne en incluant le montant des enfants.

Madame Hugonnard Bruyère fait remarquer que le prix est élevé.

Mr Jouan indique que c'est un devis et que les avis des uns et des autres seront pris en compte.

Plusieurs membres du CSE ont demandé à modifier légèrement le menu afin de pouvoir abaisser le prix.

Site d'Autrèche : Il est convenu que sur ce site sera dupliqué la même chose qu'à Machecoul.

Mr Tadej demande si l'entreprise prendra en charge le coût de taxis pour le protocole sobriété de ces événements. Mr Grassart lui répond que cela dépendra du nombre de participants.

Mr Tadej demande si un service de VTC « Uber » ne serait pas plus judicieux en termes de coût car les VTC seraient sollicités à la demande et non mis à disposition pour la soirée comme les taxis.

Mr Grassart est favorable à cette idée. Il attend le protocole sobriété avant de se prononcer sur son financement.

Ce point sera affiné lors du prochain CSE.

16. Point Comptes CSE par le Trésorier.

Le trésorier étant absent, le point sur les comptes ne peut pas être effectué.

Mr Grassart demande à avoir rapidement un état des comptes et idéalement lors du prochain CSE.

17. Association Sportive : point référents du CSE.

Le point concernant l'absence du trésorier, en arrêt pour accident du travail, et le remboursement des licences sportives est abordée.

Mme Hugonnard indique que de nombreux salariés se plaignent du délai de remboursement trop long de celles-ci.

28



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

Mr Grassart indique que les salariés ne doivent pas être impactés.

La CFDT indique que le trésorier Mr Chiarot, seul membre du CSE à être habilité à remplir les chèques, va revenir et qu'il n'est pas à l'article de la mort et que les remboursements ont historiquement été faits jusqu'à fin novembre. Les délais sont pour l'instant respectés.

Mme Hugonnard souhaiterait qu'un point à l'ordre du jour soit mis pour la prochaine réunion CSE sur l'élection d'un trésorier adjoint afin de palier à une telle absence.

La CFDT lui indique que lorsqu'est intervenu la démission de l'ancien trésorier adjoint personne n'a voulu prendre le poste et qu'il est malvenu de s'offusquer de cette carence maintenant.

18. Point Billetterie.

Une commande de parfum sera faite sur novembre.

La commande de lessive effectuée en septembre a atteint la somme d'environ 8000€.

19. Point distributeurs : état des lieux / problématiques actuelles et recherches de solutions / focus sur le site d'Autrèche (contrat, résiliation, nouvelle proposition).

Mr Spilliaert ayant démissionné en cours de séance et n'étant plus présent lors de point, celui-ci sera reporté lors de la réunion suivante et sera porté par la nouvelle référente, Mme Hugonnard Bruyère.

20. Interrogations des salariés.

Document annexé au PV.

La séance est levée à 15h30.

La Secrétaire
Aurélien Delorme

Le Président
Frédéric GRASSART